



## COMPTE RENDU NEGOCIATIONS DU 17/01/23 :

**Présents :** Kumaran, Séverine, Marie-Claire, Nathalie P., Yann, Jean-François, Micheline, Pauline, Yannick, Ludivine

### **Organisation sociale :**

La direction annonce avoir revu sa position pour les CSSCT au vu des remontées des OS, elle propose 3-4 CSSCT par périmètre CSE. Concernant les RP, l'objectif est de valoriser leurs missions.

Sur les règles de remplacement, elles sont d'ordre public et ne peuvent être déroger par accord collectif selon les juristes de la direction.

Pour la CFDT, 3 à 4 CSSCT ne convient pas, nous avons déjà fait une proposition et nous sommes prêt à revoir notre position à 1 ou 2 CSSCT en moins. Sur les RP, la CFDT fera une proposition sur les missions. Nous avons également demandé que pour la délégation syndicale au CSEC, la possibilité d'ouvrir au DSC ou DSCA et d'avoir un mandat de RSC suppléant.

FO demande une CSSCT à partir de 300 salariés sur un site. FO souhaite conserver les missions actuelles des RP et que l'ensemble des RP assistent aux réunions de CSSCT. FO demande un PV en RP.

La direction propose que les avis sur les inaptitudes passent en CSE au lieu des RP.

UNSA demande que ce soit les RP qui choisissent le référent RP en CSE et non les membres du CSE.

CGC demande que les CSSCT et référent RP échangent régulièrement.

FO demande deux accords distincts entre mandats électifs et désignatifs.

La CGT indique que si la proposition d'un seul CSE avait été retenue, les salariés auraient eu les mêmes ASC. FO est favorable à une mutualisation au niveau du CSEC mais uniquement pour les chèques vacances.

La CFDT n'est pas favorable à une instance CIE mais favorable à mutualiser une partie des prestations comme les chèques vacances, bon d'achat de Noël... ainsi que les prestations d'Allasso comme la prestation entraide ou rentrée scolaire. La CFDT souhaite laisser le reste du budget aux CSE. Nous avons proposé une commission inter-CSE. La CFDT a rappelé que si l'ensemble des CSE ne sont pas pour la mutualisation, ce ne pourra être mis en place.

L'UNSA est favorable à un CIE avec la gestion de la restauration et des grands événements.

Olivier RUTHARDT a reçu une proposition de découpage de 3 OS, il invite les autres OS à lui faire ses remontées. Pas de réaction des autres OS, OR reviendra avec une proposition de projet.

Les heures et moyens seront vus pour la prochaine réunion.

Prochaine réunion le 31/01/2023

## **Télétravail et hybridation du travail :**

La direction demande que les propositions des OS lui soient envoyées afin d'avancer dans ses propositions.

CGC va adresser ses propositions aux autres OS et la direction. Elle demande que l'indemnité télétravail soit traitée dans cet accord et non dans la NAO. OR indique que le sujet sera traité en NAO.

Prochaine réunion le 13/02/2023.

## **NAO :**

OR annonce qu'une réunion supplémentaire aura lieu le 31 janvier et qu'un projet d'accord sera transmis pour le 31 janvier.

CGT : salaire plancher à 260 euros mensuel et 5 à 6% d'augmentation

FO : abondement PEE de 500 euros au lieu de 700 euros : cela ferait 4 millions d'économies donc à mettre dans l'AG ? La direction indique que ce n'est pas elle qui a évoqué 4 millions. AG de 6%

CGC : 3,5% avec AI à 2,1% dont 0,5% pour la GPEC et 500000 pour l'égalité pro avec un fléchage au 2/3 vers les classes 6 et 7, augmentation de la cotisation patronale à 2,5 pour la retraite supplémentaire pour les cadres, max 500 euros d'abondement PERECO et 900 euros sur PEE sur les versements de l'intéressement et non volontaire. Prime transport de 400 euros pour ceux en véhicule thermique.

UNSA : 70 % sur la prime mobilité, abondement identique à ce jour pour la répartition mais l'augmenter à 900 euros, AG à 4% avec plancher à 1500 euros, TR à 6,50 la participation employeur, 3,25 par jour pour TT, plafond ancienneté AM et cadre à 20%

CFDT : idem texte existant sur PEE/PERECO et majoré à 900 euros, TR revalorisé au barème URSSAF, prime mobilité à 75%, TT à 3,25 par jour avec suppression du plafond des 20 euros, pour Sopresa deux jours de ponts comme pour MH, prime annuelle 200 euros pour ceux non éligibles au TT, embauches, clause de revoyure en octobre, priorité donnée aux salariés qui n'ont rien eu depuis trois ans pour les AI et distribution à au moins 50% de l'effectif. AG 3,5% mais pas opposé à regarder du différencié par tranches.

OR indique en premières réflexions : abondement PEE/PERECO en restant sur l'existant avec une majoration pour le PERECO à 100% dans la limite de 100 euros si versement volontaire, prime transport 70%, prime TT à 2,75 euros/jour avec un plafond à 27 euros mensuel, proposition CET/PERECO identique à la première réunion, 400000 euros pour enveloppe égalité pro, AG à 2,2% à partir du 1er avril et AI 1,5%. La direction regardera les paliers et planchers pour l'AG pour la prochaine réunion.

CFDT : demande AG au 1<sup>er</sup> février.

Prochaine réunion le 31/01/2023